

Interpellation de Christine Defraigne, Conseiller communal du  
groupe MR, au Conseil Communal du 3 octobre 2011  
et relative aux nuisances sur le site de Coronmeuse durant les  
mois de juillet et août

---

**Date** : Le lundi 3 octobre 2011

**Sujet** : Les nuisances sur le site de Coronmeuse durant les mois de juillet et août

**Auteur** : Christine Defraigne – Conseiller communal du groupe MR

Monsieur le Bourgmestre,

Les mois de juillet et août sont derrière nous : un soulagement pour les habitants de Jolivet-Coronmeuse, de Marexhe-Herstal et de Saint-Léonard.

En effet, durant ces deux mois, ils ont compté pas moins de 36 jours de festivités sur le site de Coronmeuse ou à proximité.

Permettez-moi tout d'abord d'insister sur le fait que les riverains, et leurs représentants, ne s'inscrivent pas ici dans un phénomène NIMBY, ils se sont d'ailleurs mobilisés en faveur des Ardentes bien que celles-ci soient, sans conteste, source des plus grandes nuisances sonores (et autres).

Mais les Ardentes, c'est 4 jours, 4 jours à côté des 36 désormais comptés, ce n'est pas grand-chose.

Comment arrive-t-on à 36 jours de festivités sur un même site ou aux environs très proches ?

Il y a d'abord les Ardentes donc, du 7 au 10 juillet. Ensuite, à partir du 15 juillet, viennent les festivités de « Liège sur sable », elles durent jusqu'au 7 août. Et enfin, du 4 au 15 août se déroulent les soirées « Oh Oui » à l'usine Kraft. J'aurais également pu mentionner les prés-ardentes, qui elles, se tiennent déjà le 25 juin.

36 jours donc du 7 juillet au 15 août, seuls les 11-12-13 et 14 juillet sont épargnés.

Les représentants des comités de quartiers, qui se décrivent pourtant comme n'étant pas des « empêcheurs de s'amuser », puisqu'ils défendent notamment les Ardentes, ne comprennent pas pourquoi le site de Coronmeuse est ainsi pris d'assaut.

Leurs principaux griefs s'adressent à l'organisation de « Liège sur sable ». Ils regrettent notamment ne pas avoir pu dialoguer avec l'échevin au sujet des nuisances sonores dégagées par la manifestation. Une réunion était pourtant prévue le 1<sup>er</sup> juillet entre les riverains, les organisateurs et l'échevin. Malheureusement l'échevin était absent.

Par ailleurs, comme le dit Monsieur Chamas, « le but principal de Liège sur sable est d'offrir aux Liégeois qui ne savent pas partir en vacances de profiter d'un événement estival... ». Une plage a-t-elle vocation à accueillir des concerts jusque 1 ou 2 heures du matin ?

Selon les riverains, les organisateurs ont tenu un double, voire un triple langage, selon qu'ils s'adressaient aux riverains, aux tenanciers des échoppes, au public ou aux responsables de la Ville.

Par ailleurs, alors qu'un courrier de Monsieur Chamas, daté du 2 mars 2011, indiquait au sujet de « Liège sur Sable » : « Les concerts se termineront entre 22h en semaine et minuit les week-ends. », ces horaires n'auraient pas été respectés.

Je pense également que les chiffres de fréquentation que vous avez avancés (70.000 personnes) mériteraient d'être vérifiés et réévalués.

Monsieur le Bourgmestre,

- ✓ Est-il raisonnable d'organiser des festivités qui créent des nuisances durant 36 jours en 2 mois dans ces quartiers ?
- ✓ Quelles sont les normes de bruit pour les manifestations en plein air comme le sont les Ardentes ou « Liège sur sable ? »
- ✓ Qu'en est-il pour les manifestations en salle comme les « Oh oui beach » ?
- ✓ Pensez-vous que ceux qui ne partent pas en vacances méritent d'être incommodés comme cela ?
- ✓ Confirmez-vous que les horaires initialement prévus pour les concerts de « Liège sur sable » n'ont pas été respectés et que ces concerts se sont prolongés au-delà de minuit ?
- ✓ Une plage a-t-elle vocation à accueillir des concerts jusqu'une ou deux heures du matin ?

- ✓ L'agenda pour les festivités de l'année prochaine sur ces sites est-il d'ores et déjà arrêté ?
- ✓ Que contiennent les conventions signées entre les organisateurs et les autorités communales afin de régir ces manifestations ?
- ✓ Celles-ci ne devraient-elles pas les être publiques afin d'éviter que les organisateurs puissent tenir deux, voire trois langages suivant le public auquel ils s'adressent ?
- ✓ Selon-vous, comment les représentants des comités de quartier concernés vont-ils pouvoir faire une publicité positive de « Liège 2017 » alors que les riverains de ces quartiers sont déjà envahis par des manifestations diverses et variées mais que les nuisances, elles, ne varient pas ?

Je vous remercie.

Christine Defraigne

Conseiller communal